



Formulaire d'annonce de départ

Tous nos formulaires sur : www.ge.ch/etrangers-confederes



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département de la Sécurité, de la Police et de l'Environnement
Office cantonal de la population
Service Étrangers et Confédérés

Route de Chancy 88 - 1213 Onex
Case postale 2652 - 1211 Genève 2

Tél. 022 546 46 46
E-mail : sec.ocp@etat.ge.ch

A remplir de manière complète et à remettre au SEC avec le certificat d'établissement ou de séjour pour Confédérés, ou le livret pour Étrangers, 2 semaines avant la date de départ effective.

Les titulaires de livrets C, quittant la suisse définitivement, doivent présente le visa (timbre) de l'Administration fiscale cantonale (voir infos pratiques).

Écrire très lisiblement (EN MAJUSCULES SVP)

1. Nom(s) 2. Prénom(s)
3. Date de naissance 4. Nationalité / Origine
5. Adresse à Genève (N° et rue)
6. Localité 7. Adresse e-mail

8. Date de départ **Jour** **Mois** **Année**

9. Motif (cocher ce qui convient)

- Quitte définitivement la Suisse Séjour temporaire à l'étranger (ressortissants étrangers voir infos pratiques)
- Changement de canton Autre motif

10. Destination (nouvelle adresse)

Lieu Pays

11. Conservez-vous une adresse sur le territoire genevois ? Oui Non

12. Conservez-vous une activité sur le territoire genevois ? Monsieur : Oui Non

(Vous avez répondu "oui" à la question No 12 : voir infos pratiques au dos) Madame : Oui Non

13. Cette annonce de départ concerne-t-elle également :

Le conjoint ? Oui Non

Si oui :

Nom(s) (de célibataire) Prénom(s)

Date de naissance Nationalité / Origine

Les enfants ? Prénom(s) [et nom(s) si différent(s)] Dates de naissance

..... Oui Non

..... Oui Non

..... Oui Non

14. Je souhaite obtenir une attestation de départ afin de réaliser des formalités auprès de : Oui Non

Institution de prévoyance (LPP) Caisse de compensation (AVS) Service des douanes

Autres motifs :

le prix de l'émolument d'une attestation est de 25.00 CHF

Genève, le

Signature

CADRE RESERVE AU SEC

N°

Remarques / validation

Rendu : AO DD Livret pour étranger

Quittance #

Collaborateur

Date / /

INSTRUCTIONS à l'usage des utilisateurs du formulaire D

Formalités	Le départ de Genève, en vue de prendre domicile dans un autre canton ou à l'étranger, doit être annoncé au SEC <u>deux semaines avant la date de départ effective</u> .
Procédure	Soit par poste, soit auprès des guichets du SEC, route de Chancy 88 à Onex, <u>et</u> après acquittement de l'impôt auprès de l'Administration fiscale cantonale.
Pièces justificatives-	Le présent formulaire dûment complété, daté et signé ; - Le certificat pour Confédéré non Genevois ou le permis pour étranger.
Infos pratiques	Ne pas oublier de préciser la date de départ et le lieu de destination. Le permis d'établissement pour étrangers (permis C) doit être muni du timbre de l'Administration fiscale cantonale. En cas de séjour temporaire à l'étranger (séjour pour études, accomplissement du service militaire, etc.), sur demande, l'autorisation d'établissement peut être maintenue jusqu'à quatre ans (art. 61, al 2, LEtr). La demande d'autorisation d'absence devra être adressée, avant le départ et dûment motivée, au Service Étrangers et Confédérés. <u>Ressortissants suisses</u> : Si vous continuez à exercer votre activité lucrative à Genève, vous avez l'obligation d'annoncer votre changement de situation dans les 10 jours au Service de l'assurance maladie, route de Frontenex, 62 1207 Genève. Tél: 022.546.19.00/Fax: 022.546.19.19/E-mail: sam@etat.ge.ch. En cas d'omission de votre part, vous risquez d'être soumis obligatoirement au système d'assurance-maladie suisse sans aucune possibilité de révocation

ATTESTATION DE DÉPART

Une attestation de départ peut être délivrée **au plus tôt un mois avant le départ effectif** ; celle-ci peut être utile pour des formalités douanières, bancaires, consulaires ou administratives auprès des autorités étrangères, des compagnies d'assurance, des instituts de prévoyance, etc.

Procédure	Répondre positivement à la question n°14
Pièces complémentaires	- 1 Justificatif du paiement de l'émolument
Info pratique	Une attestation de départ peut également être demandée ultérieurement par courrier. Joindre également une copie de pièce d'identité à la demande. L'attestation sera expédiée par poste.

COORDONNEES BANCAIRES

Banque bénéficiaire : Banque Cantonale de Genève / CCP 12-1-2	Clearing : 788
Compte courant : Z 3285.51.32	(IBAN : CH21 0078 8000 Z328 5513 2
Rubrique : Office cantonal de la population / SEC	Code SWIFT : BCGECHGGXXX)
Motif versement : <i>Nom, Prénom, Date de naissance</i> de la personne concernée et <i>Type de prestation</i> payée.	

ADRESSES / HORAIRES

Service Étrangers et Confédérés
Route de Chancy 88
1213 Onex

Ouvert du lundi au vendredi,
de 9h.00 à 15h.30 les jours ouvrables.

Internet : www.ge.ch/etrangers-confederes
E-mail : etrangers.ocp@etat.ge.ch
Téléphone : 022 546 46 46

Administration fiscale cantonale
Rue du Stand 26
1205 Genève

Ouvert du lundi au vendredi,
de 9h.00 à 16h.00 les jours ouvrables du 1.09 au 3.07 ;
de 9h.00 à 13h.00 les jours ouvrables du 4.07 au 31.08

Internet : www.ge.ch/df/impots/index.jsp